Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 10:16

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 24 juin 2026

Date de convocation : 17/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 75
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Bertry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Objet : Délibération 2026/116 portant sur le droit à la formation des élus

Membres présents (59) : MAILLARD Laurent, PORTIER Carole, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, CAFFIAUX Alban, DMYTRUS Cécile, SOUPLY Paul, TERLYNCK Audrey, LECLERCQ Bruno, LEBRUN Christophe, HOTTON Sandrine, BERA Audrey, FORRIÈRES Daniel, BRICOUT Frédéric, CHMIELEWSKI Dominique, COLLIN Denis, DEVIENNE Marc, POULAIN Bernard, CAILLAUX Céline, DENIZON Violenne, MATON Audrey, MERY-DUEZ Anne-Sophie, THUILLEZ Martine, TRIOUX Sandrine, BRISSEZ Renelle, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, DELSART Bettina, MARTIN Rémy, RAMETTE Vincent, WATREMETZ Jean-Luc, DEMADE Aymeric, DESCAMPS Olivier, PORCHERET Didier, SIMEON Nicolas, SIMEON Serge, CLERC Fanny, THEBERT Chloé, PAQUET Pascal, CALVANESE Pasquale, MERIAUX Christelle, FONTAINE Cédric, LESNE SETIAUX Monique, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUÈRE Laurence, MACHUT Frédéric, KUDLA Barbara, VILLAIN Bruno, WAXIN Julien, NICAISE GODELIEZ Véronique, QUENNESSON Gérard, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, QUEVREUX Patrice, DOERLER Axelle, MELI Jérôme, LEFEBVRE Maïté

Membres ayant donné procuration (8) : BASQUIN Alexandre à PORTIER Carole, MOTY Martine à WATREMETZ Jean-Luc, DUDANT Pierre-Henri à SOUPLY Paul, GOMANNE Dominique à LEBRUN Christophe, BONIFACE Didier à POULAIN Bernard, RIQUET Alain à THUILLEZ Martine, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, GERARD Pascal à WAXIN Julien

Membres excusés (3) : DISDIER Mélanie, FRANCOIS Michel, GARCIA David

Membres absents (5) : HERMANT Géry, HISBERGUE Antoine, DUBUIS Bernadette, GALLIEZ Cindy, RICHEZ Jean Pierre

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 10:16

/2026

Délibération 2026/116 portant sur le droit à la formation des élus

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), dont ses articles L5216-4, L2123-12 à L2123-16 ;
Considérant que les membres du conseil communautaire ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ;
Considérant qu'une délibération doit être prise dans les 3 mois suivant le renouvellement général du conseil communautaire afin de déterminer les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre ;
Considérant qu'un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la communauté d'agglomération est annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel ;
Considérant que le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la communauté d'agglomération et que le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20% du même montant ;
Considérant que, conformément à l'article L2123-13 du CGCT, chaque élu dispose d'un droit individuel à 18 jours de formation pour la durée du mandat ;
Considérant que sont pris en charge, sous réserve que l'organisme dispensateur soit agréé par le ministre chargé des collectivités territoriales, les frais d'enseignement, les frais de déplacement (transport et séjour) ainsi que, le cas échéant, la compensation de la perte de revenus ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **D'inscrire le droit à la formation dans les orientations suivantes :**
  - **Être en lien avec les compétences de la communauté d'agglomération ;**
  - **Favoriser l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits, etc.) ;**
  - **Renforcer la compréhension de la gestion des politiques locales (marché public, finances publiques, intercommunalité, etc.) ;**
- **De fixer le montant des dépenses de formation à 2% par an du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus communautaires, dans la limite du plafond légal de 20% ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation. Les demandes de formation devront être adressées au Président, accompagnées du programme et du devis de l'organisme de formation agréé ;**
- **De prélever les dépenses de formation sur les crédits inscrits et à inscrire chaque année au budget de la communauté. Un tableau récapitulatif des actions de formation financées par la communauté d'agglomération sera annexé au compte administratif et donnera lieu à un débat annuel.**

Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 30/06/2026 Publication le 02/07/2026 Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON

Registre des délibérations

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 10:16

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL2026_0116**
Objet :	**Délibération 2026/116 portant sur le droit à la formation des élus**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-06-24 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.6 - Exercice des mandats locaux
Identifiant unique :	059-200030633-20260624-DEL2026_0116-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	892 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2026_116.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20260624-DEL2026_0116-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	237 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 juin 2026 à 14h48min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 juin 2026 à 14h51min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 juin 2026 à 14h51min57s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 juin 2026 à 14h52min09s	Reçu par le MI le 2026-06-30